



Fonds de dotation CIRCES

Comptes annuels 2019

Documents relatifs au 4^{ème} exercice du Fonds de dotation CIRCES, s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Ce dossier est constitué des pièces suivantes :

- Bilan ex. 2019 page 2
- Compte de résultat ex. 2019 page 4
- Rapport d'activité ex. 2019 page 6
- Annexe aux comptes annuels ex. 2019 page 8

État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019			Net		
		Brut	Amortis. Provisions	Net			
État exprimé en €							
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AB		AC			
	Frais de recherche et de développement	AD		AE			
	Concessions brevets droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes	AL		AM			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations Financieres						
	Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières	BH		BI				
TOTAL (II)	BJ	0,00	BK	0,00	0,00		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En-cours de production de biens	BN		BO			
	En-cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Créances						
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ		CA			
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement	CD		CE				
Disponibilités	CF	124 109,66	CG	124 109,66			
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI				
TOTAL (III)	CJ	124 109,66	CK	0,00	124 109,66		
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL					
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
TOTAL ACTIF		CO	124 109,66	1A	0,00	124 109,66	0,00
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2019
Au 31/12/2019

		Du 01/01/2019	Au 31/12/2019	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	122 781,58	
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	RESERVES			
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG		
	Report à nouveau	DH	906,76	
	Résultat de l'exercice			
	Subventions d'investissement	DI	421,32	
Provisions réglementées	DJ			
	DK			
Total des capitaux propres		DL	124 109,66	0,00
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
Total des autres fonds propres		DO	0,00	0,00
Provisions	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	Total des provisions		DR	0,00
Dettes	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
Total des dettes		EC	0,00	0,00
Ecart de conversion passif		ED		
TOTAL PASSIF		EE	124 109,66	0,00
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

**Du 01/01/2019
Au 31/12/2019**

		France		Exportation				
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
	Biens							
	Services	FG		FH		FI		
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ		FK		FL		
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subvention d'exploitation					FO		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2)						FR	0,00	0,00
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS		
	Variation de stock					FT		
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU		
	Variation de stock					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	163,10	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX		
	Salaires et traitements					FY		
	Charges sociales du personnel (10)					FZ		
	Dotations aux amortissements					GA		
	Dotations aux provisions :							
- sur immobilisations					GB			
- sur actif circulant					GC			
- pour risques et charges					GD			
Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4)						GF	163,10	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	-163,10	0,00
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
Produits financiers	De participations (5)					GJ		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	584,42	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers						GP	584,42	0,00
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières						GU	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER						GV	584,42	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	421,32	0,00

État préparatoire au Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		421,32	0,00	
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA		
	Sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7)	HD	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	HE		
	Sur opérations en capital	HF		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)	HH	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		HI	0,00	0,00
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK		
TOTAL DES PRODUITS		HL	584,42	0,00
TOTAL DES CHARGES		HM	163,10	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		HN	421,32	0,00
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont	amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC	
		amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	
		obligatoires	A9	
	(7) Détails des produits et charges exceptionnels :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		



Rapport d'activité 2019

Introduction

Le Fonds de dotation CIRCES a été créé le 5 septembre 2015 et son quatrième exercice s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

La structure n'offre pas encore de visibilité publique par ses actions, par manque de moyens financiers, ses ressources annuelles étant limitées à quelques centaines d'euros, mais un travail bénévole important s'attache à la préparation d'un événement majeur pour l'année 2023, à savoir la célébration du centenaire de la naissance de Raymond Bernard, homme de lettres, en conformité avec l'objet du Fonds de dotation. Ce projet passe par l'acquisition d'un pavillon qui faisait partie du domaine qu'il avait constitué pour l'exercice de son service dans le monde des spiritualités contemporaines et de sa production littéraire. Ce projet est détaillé plus loin.

Organisation et gestion

Sur le plan de l'organisation, nous avons mis en place dès 2019 une comptabilité en ligne sur la base du logiciel EBP (remplaçant le logiciel SAGE). Le caractère non consommable des dotations conduit à minimiser toutes les charges tant que les revenus du patrimoine restent limités, n'étant issus que du rendement d'un livret A à son plafond (76 500 €), le solde de 45 603 € restant en compte courant. Le principe de prudence ne nous a pas conduits à des placements en titres (obligations), et la perspective qui nous paraît la plus intéressante en termes de rendement et de sécurité est celle de l'investissement immobilier, concrétisée par le projet décrit ci-après.

Utilisation des fonds

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'action d'intérêt général, ni de distribution, ni de redistribution en faveur de personnes morales. Le montant disponible à cet effet (584 €) ne permet pas encore d'envisager des actions d'ampleur.

Si l'on considère le report à nouveau et le résultat, on totalise 1328 €, constitués par les produits du livret A. Ce n'est pas encore à l'échelle du budget d'un événement culturel et nous devons nous baser sur des aides externes et le bénévolat pour le mener à terme. L'option initiale de considérer les dons comme non consommables ne saurait cependant être abandonnée car c'est ce qui motive les intentions de dons et donations.

Perspectives : le centenaire de la naissance de Raymond Bernard

L'article 2 des statuts précise : « Le fonds de dotation a pour objet de faire découvrir au public le plus large possible l'œuvre de Raymond BERNARD, et plus généralement le monde des cultures et des spiritualités. Il est chargé d'assurer l'entretien et la conservation des biens immobiliers du domaine de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94), qui fut sa résidence et son bureau, ainsi que les immeubles qu'il possèdera en France ou à l'étranger affectés à cet objet. Il met à la disposition de publics intéressés des espaces pour des manifestations en lien avec son objet : expositions, conférences, cours, ateliers, résidence d'artiste pour des projets de création, etc. »

Par ailleurs, l'opportunité est donnée de l'achat du pavillon sis au 58 rue Gambetta à Villeneuve-Saint-Georges, lequel pavillon fait partie du domaine qui appartenait à Raymond et Yvonne Bernard, le tout formant le lieu d'exercice de leurs activités commerciales, associatives et traditionnelles. Un tel achat servirait le but du Fonds en préservant l'intégrité du domaine, le reste ayant été acheté par l'association OSTI, qui sert le même objectif.

Le pavillon est proposé à un prix de 215 000 € net vendeur, ce qui correspond à une dépense d'environ 230 000 €. Sachant que des travaux de réparation et de réfection sont à prévoir, la dépense probable serait de l'ordre de 260 000 €. Le Fonds ne peut donc acheter le bien par ses fonds propres, mais l'association OSTI est elle aussi intéressée et dispose de liquidités. Un partenariat entre les 2 entités permettrait l'achat et la solution d'une SCI serait le meilleur



Rapport d'activité 2019

moyen pour conduire l'opération. Elle permet ainsi au fonds de dotation de réaliser son objet tout en augmentant ses perspectives de revenus, à hauteur de son investissement. Comme le CA de l'OSTI a également retenu cette solution, la décision des 2 CA étant prise à la majorité des présents pour chaque CA, lors d'une réunion le 7 septembre 2019, le projet d'achat par une SCI commune est accepté. Afin de disposer d'une marge de manœuvre en trésorerie, le fonds de dotation décide d'un investissement de 105 000 €, les sommes disponibles à ce jour totalisant 124 110 €. Cette participation représente 40% du capital de la SCI, qui est fixé à 262 500 €, la participation de l'OSTI s'élevant ainsi à 157 500 € (60%).

L'investissement initial envisagé était de 200 000 € mais la dernière estimation du vendeur a fixé ce prix à 215 000 €. Les discussions conduites en 2019 ont établi un engagement de 105 000 € pour le Fonds, la réunion de CA du 11 janvier 2020 l'ayant plafonné à 109 000 €.

Le projet, dans ses grandes lignes, est le suivant :

- Aménagement du domaine de Villeneuve-Saint-Georges pour accueillir des manifestations culturelles (salle de conférence de 40-50 places) ;
- Mise à disposition du bureau bibliothèque pour des chercheurs et amateurs (900 ouvrages anciens) ;
- Numérisation du fonds audio (200 enregistrements), du fonds vidéo (55 enregistrements) aux fins d'indexation et de retranscription pour publication d'inédits ;
- Numérisation et indexation du fonds photographique ;
- Publication de nouvelles éditions d'œuvres antérieures avec appareil critique, le cas échéant.

Le travail de constitution du fonds a commencé et la numérisation également. La finalisation de l'achat du pavillon est prévue pour 2020. Le feuille de route des publications et de la programmation sera établie en coordination avec l'OSTI.

Il est fondé d'espérer, par cet événement, donner au Fonds de dotation un impact public attendu depuis longtemps et de le faire entrer dans une nouvelle phase d'activité. L'événement ainsi décrit est majeur compte tenu du rôle de Raymond Bernard. La programmation culturelle et événementielle sera pensée à la mesure des moyens financiers disponibles, mais le Fonds de dotation ne cherche pas à devenir une entreprise culturelle au détriment de sa fonction de conservation et de valorisation des biens qui sont sous sa responsabilité. Il est certain que le bénévolat restera une condition essentielle de l'aboutissement du projet et des services attendus.

A Paris, le 17 juillet 2020, Yves Jayet, Président



Fonds de dotation CIRCES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31/12/2019

PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION

L'association OSTI, avec sa branche caritative et humanitaire CIRCES, suivant l'habilitation reçue lors de l'assemblée générale du 27 juin 2015 a créé, comme membre fondateur, un fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation. Le fonds de dotation est dénommé : « Fonds de dotation CIRCES ».

Le fonds de dotation a pour objet de faire découvrir au public le plus large possible l'œuvre de Raymond BERNARD, et plus généralement le monde des cultures et des spiritualités. Il est chargé d'assurer l'entretien et la conservation des biens immobiliers du domaine de Villeneuve-Saint-Georges (94), qui fut sa résidence et son bureau, ainsi que les immeubles qu'il possèdera en France ou à l'étranger affectés à cet objet. Il met à la disposition de publics intéressés des espaces pour des manifestations en lien avec son objet : expositions, conférences, cours, ateliers, résidence d'artiste pour des projets de création, etc.

Le Fonds de dotation a également pour but de contribuer au financement, à la mise en œuvre et au déploiement d'activités caritatives et sociales qui lui seraient propres, ou mises en œuvre à l'initiative de l'association fondatrice, et d'apporter aussi son soutien à des projets présentés par des organisations humanitaires autres.

Afin de permettre la réalisation de son objet, le fonds mettra en œuvre tous les moyens qu'il jugera appropriés, et en particulier :

- L'acquisition de terrains, immeubles, mobilier, matériels, documentations de tous ordres en vue de la réalisation de son objet, en qualité de seul acquéreur ou non, ainsi que l'aménagement, la conservation et la contribution éventuelle à leur mise en œuvre.
- La promotion de recherches sur les traditions templières, les philosophies, les écoles de sagesse, les spiritualités et les cultures de tous pays du monde.
- Des actions visant à la mise à disposition du public de ses fonds documentaires propres, de ceux de l'association fondatrice ou d'autres organisations aux objectifs compatibles, notamment par leur édition ou la mise en œuvre d'autres modes de diffusion.
- Des actions d'information et d'éducation, qu'il s'agisse d'actions auprès des populations concernées, de la formation des acteurs intervenants au niveau local ou de l'organisation de conférences ou colloques
- La création et la mise en œuvre d'opérations caritatives, humanitaires, philanthropiques et sociales, ou le soutien d'activités mises en œuvre par l'association fondatrice dans ces domaines.
- Enfin, des actions de coopération avec des organisations externes et le soutien à tout projet en relation avec son objet.



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'opportunité est donnée de l'achat du pavillon sis au 58 rue Gambetta à Villeneuve-Saint-Georges, qui fait partie du domaine qui appartenait à Raymond et Yvonne Bernard.

Lors de la réunion de CA du 7 septembre 2019, le projet d'achat par une SCI commune avec l'association OSTI est accepté. Le Fonds de dotation décide d'une participation de 105 000 €, les sommes disponibles à ce jour totalisant 124 110 €. Cette participation représente 40% du capital de la SCI, qui est fixé à 262 500 €, la participation de l'OSTI s'élevant ainsi à 157 500 € (60%).

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes du fonds de dotation comprennent un bilan, un compte de résultat et une annexe. Ils sont établis suivant les règles énoncées par le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable, modifié pour les fondations et fonds de dotation suivant l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du Conseil national de la comptabilité. Ils font ressortir la traçabilité des dons affectés.

Le logiciel Sage ligne 100 a été remplacé par le logiciel EBP (cloud) pour la tenue des comptes.

DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Ce 4^{ème} exercice du fonds de dotation a une durée de 12 mois du 1 janvier au 31 décembre 2019.

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Méthodes ou conventions utilisées pour déterminer la valeur comptable brute.

Conformément aux règlements CRC n°2002-10 relatifs à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2204-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction ;
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation.



Tableau des immobilisations						
	Valeur Début N	Augmentations		Diminutions		Valeur Fin N
		Réévaluation	Acquisition	Cession	Virement	
Immobilisations incorporelles	0					0
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Immobilisations financières	0					0
Total	0	0	0	0	0	0

Points particuliers pour les fondations et fonds de dotation

Selon le règlement CRC n°2009-01 du 3 décembre 2009, relatif aux règles comptables applicables aux fonds de dotation, et modifiant le règlement n°99-01 du CRC, l'annexe doit indiquer les informations relatives aux actifs aliénables et inaliénables constitutifs des dotations :

FONDS ASSOCIATIFS

La décomposition des fonds propres et leur variation est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau de variation des fonds propres				
	Solde initial	Augmentations	Diminutions	Solde final
Fonds sans droit de reprise	122 781	0	0	122 781
Report à nouveau	545	362		907
Résultat de l'exercice	362	421	362	421
Fonds avec droit de reprise				
- apports	0			0
- legs et donations	0			0
Provisions réglementées	0			0
Total	123 688	783	362	124 109

Tableau de suivi des dotations				
Détail par type de dotation	Valeur début N	Augmentations	Diminutions	Valeur fin N
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables.	122 781	0	0	122 781
	0			0
	0			0
Total	122 781	0	0	122 781

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE SUIVIE EN MATIERE DE GESTION DES DOTATIONS (MAINTIEN DE LA VALEUR, IDENTIFICATION DES BIENS, POLITIQUE D'ABONDEMENTS EVENTUELS.....) :

Les dotations sont toutes non consommables.

Fin de l'annexe